

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Juin 2022

Site SNC NLH1

ZAEI Le Parc du Chemin de Paris

60 440 – NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

**Evaluation des incidences du
projet au titre de la
réglementation Natura 2000**



19 Bis avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

www.b27.fr
contact@b27.fr

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000	6
3	DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION	10
4	ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET DE LA SNC NLH1 SUR LES SITES NATURA 2000	11
4.1	Le terrain de la SNC NLH1	11
4.2	Analyse de l'incidence sur les sites Natura 2000	12
5	CONCLUSION	16

1 INTRODUCTION

L'inventaire des zones de protections réglementaires des sites naturels a montré que le terrain d'assiette du projet de la SNC NLH1 objet du présent dossier n'est situé dans aucun périmètre réglementaire de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et dans aucun périmètre NATURA 2000.

Les zones NATURA 2000 situées dans un rayon de 20 km autour du site sont les suivantes :

- NATURA 2000 FR2212005 - Directive Oiseaux « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi », située à 4,5 km à l'Ouest du site
- NATURA 2000 n° FR2200380- Directive Habitats « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermonville » à 5 km à l'Ouest du site
- NATURA 2000 n° FR2200566- Directive Habitats « Coteaux de la vallée de l'Automne » à 18,5 km au Nord du site
- NATURA 2000 n° FR2212001 – Directive Oiseaux « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps » située à 19,5 km au Nord du site
- NATURA 2000 n° FR2200382 – Directive Habitats « Massif forestier de Compiègne, Laigue » située à 19,5 km au Nord du site
- NATURA 2000 FR1112003 - Directive Oiseaux « Boucles de la Marne », située à 19,5 km au Sud du site

La carte ci-après présente la géolocalisation de ces différentes zones NATURA 2000 dans un rayon de 20 kilomètres autour du site de la SNC NLH1 :

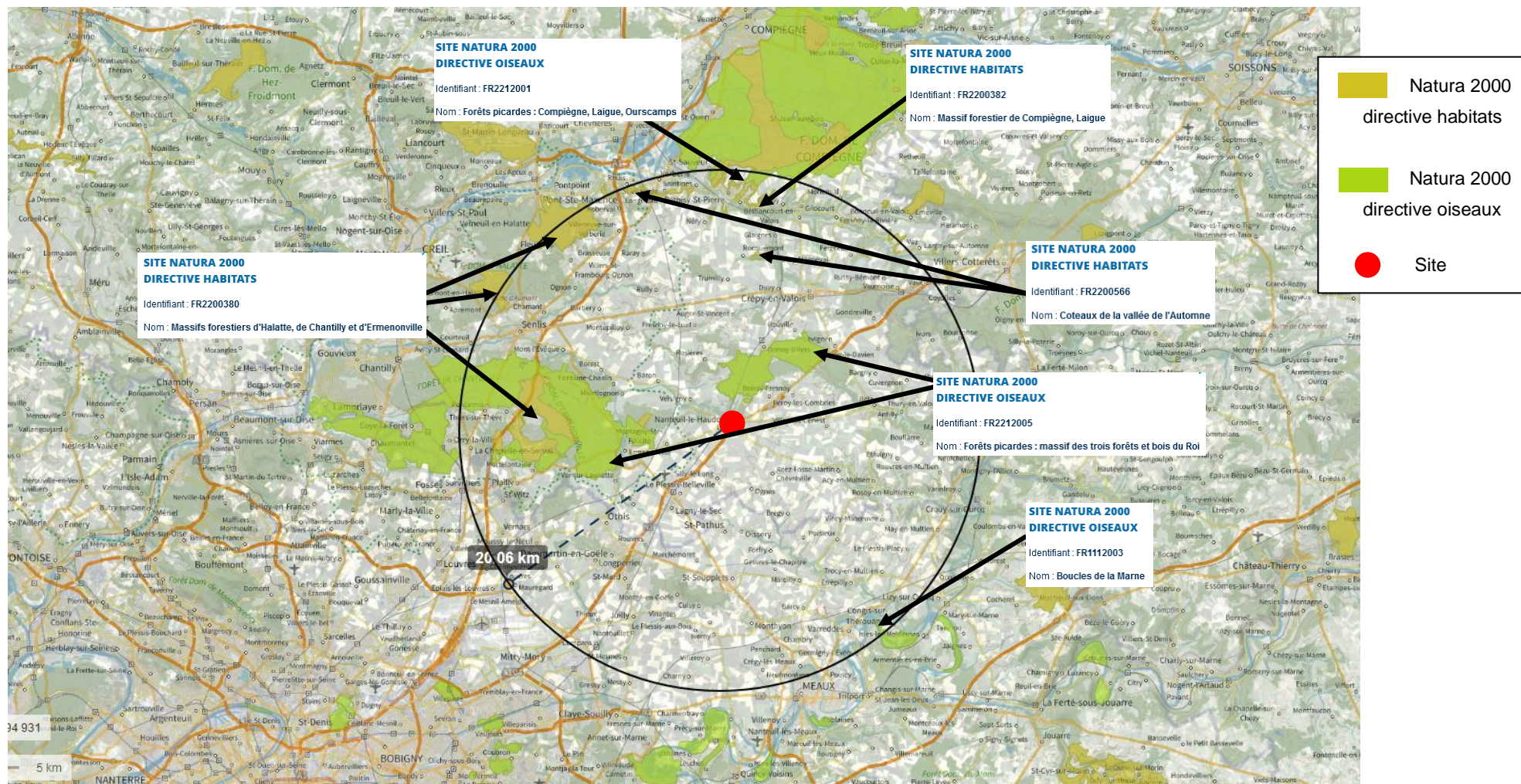


Figure 1 : Localisation du site et des zones Natura 2000 autour du site (source : Géoportail)

- **NATURA 2000 FR2212005 - Directive Oiseaux « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi » et NATURA 2000 FR2200380 -Directive Habitats « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »**

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.

L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides, enfin par la mosaïque extra et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux.

L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés).

Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

- **NATURA 2000 FR2200566 – Directive Habitats- « Coteaux de la vallée de l'Automne »**

La Vallée de l'Automne constitue un des secteurs phares au niveau régional :

- pour la surface occupée par les pelouses calcicoles, dont certains types sont en limite nord de répartition au niveau national ;
- pour l'hibernation des chiroptères ;
- en tant que corridor important non seulement pour la grande faune mais aussi pour les chauves-souris circulant entre le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France, les forêts domaniales de Compiègne et de Retz, et le Bois du Roi.

Les intérêts spécifiques sont en conséquence diversifiés et originaux, notamment les aspects floristiques mieux connus : cortège très complet de la flore des pelouses calcaires (calcaricole à sabulo-calcaricole, xérophile à mésophile, thermophile à psychrophile, avec plantes en isolats d'aire ou en limite d'aire septentrionale ou occidentale (*Artemisia campestris*, *Fumana procumbens*, *Carex ericetorum*,...), avec 11 espèces protégées et de nombreuses plantes rares et menacées. Cet ensemble est en liaison avec un cortège faunistique aux mêmes caractéristiques biogéographiques (limite nord du Léopard vert et différents insectes). Intérêts ornithologiques (ZICO), mammalogiques (présence d'une cavité avec 4 chauve-souris de l'annexe II de la directive dont le Petit Rhinolophe, présence du Chat sauvage), entomologiques (plusieurs insectes menacés) et herpétologiques remarquables.

- **NATURA 2000 FR2212001 – Directive Habitats- « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps »**

Le massif forestier de Compiègne Laigue Ourscamps constitue un ensemble écologique exceptionnel du fait de ses dimensions et notamment de la diversité de son avifaune nicheuse. L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble forestier de plus de 25000 ha non morcelé. Une des marques historiques les plus évidentes est le réseau rayonnant de chemins. Les clairières et les étangs sont issus notamment des implantations médiévales d'abbayes. Seule la vallée de l'Aisne et, plus au nord, les villages et cultures entre Bailly et Tracy-le-Mont interrompent l'unité du massif.

Le massif intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Ile de France avec des buttes témoin isolées, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. La palette des habitats forestiers est rehaussée par une sylviculture de qualité et de tradition historique qui a maintenu le massif dans un état d'exemplarité et de représentativité à la fois écologique, biologique, sylvicole et cynégétique.

- **NATURA 2000 FR2200382 -Directive Habitats- « Massif forestier de Compiègne »**

Ce vaste complexe forestier, situé à la confluence de l'Oise et de l'Aisne, intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats tertiaires (plus la craie campanienne) associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Ile-de-France avec des buttes témoins isolées et son vaste glacis de piémont étendu vers le nord, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. Sont représentés de très nombreux contrastes hydromorphiques et mésoclimatiques avec des successions caténales complètes et optimales. L'état de conservation générale du massif de Compiègne peut être qualifié de bon, au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une structuration écologique et sylvicole optimale.

La taille du massif et la présence par endroit de chênes et de hêtres pluricentennaires ("les Beaux Monts") lui confère un intérêt écosystémique exceptionnel pour l'entomofaune, l'avifaune

(rapaces et passereaux nicheurs) et les populations de grands mammifères. Outre ces aspects, les intérêts spécifiques sont essentiellement :

- Floristiques : cortèges sylvatiques exceptionnels en Picardie en situation de confluence atlantique, médioeuropéenne et méridionale, avec microrépartition à l'intérieur du massif, nombreuses limites d'aire notamment médioeuropéennes (*Rubus saxatilis*, *Lathyrus linifolius* var. *montanus*,...), nombreuses plantes rares et menacées dont de très importantes populations de *Carex reichenbachii*, une quinzaine d'espèces protégées, présence historique exceptionnelle en plaine d'une orchidée parasite (*Epipogium aphyllum*).
- Entomologique : exceptionnelle diversité des cortèges d'insectes liés aux vieilles forêts avec 4 espèces de coléoptères de la directive, protégées en France. En particulier, il faut noter probablement la seule population importante et stable de *Lucanus cervus* du nord de la France et la présence du rarissime *Limoniscus violaceus*. Plusieurs espèces d'odonates sont menacées au niveau national.
- Batrachologique
- Herpétologique
- Ornithologique (le site est compris en majeure partie dans une ZPS de 24647 ha).
- Mammalogique : notamment population de cerf, de chat sauvage, petits carnivores, chauves-souris (Petit rhinolophe et Grand murin dans le château).

- **NATURA 2000 FR1112003 -Directive Oiseaux « Boucles de la Marne »**

Cette ZPS dite des " Boucles de la Marne " accueille au long de l'année tout un cortège d'espèces d'oiseaux, 252 à ce jour, qui y trouvent une diversité de milieux répondants à leurs exigences propres. Le réseau de zones humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice.

C'est pourquoi la ZPS fonctionne comme un ensemble homogène et considéré comme tel lors des comptages "Wetlands International".

Dix espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive européenne Oiseaux sont inventoriées : Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Oedicnème criard (*Burhinus oedicanus*), Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) et Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). La majorité d'entre elles se caractérise par un statut de conservation défavorable au sein de leur aire de répartition.

Le site des Boucles de la Marne constitue ainsi un lieu refuge pour une population d'Oedicnèmes criards d'importance régionale qui subsiste malgré la détérioration des milieux. Les secteurs forestiers possèdent encore les caractéristiques nécessaires à la présence d'espèces sensibles comme le Milan noir, la Bondrée apivore ou le Faucon hobereau. Les zones humides, bien qu'anthropisées, attirent le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, la Mouette mélanocéphale ou le Râle d'eau. La Gorgebleue à miroir et le Milan noir y nichent avec des effectifs d'importance régionale. Une gestion adaptée augmenterait d'autant le potentiel d'accueil qui s'avère très fort.

L'intérêt de la zone d'étude réside également dans son attractivité hivernale. En effet, les zones humides qui composent une grande part de l'espace, permettent à plusieurs espèces d'Anatidés et de Laridés notamment, d'hiverner d'octobre à mars.

Ainsi, le périmètre proposé en ZPS est une zone d'hivernage d'importance nationale et répond à plusieurs critères issus de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale dite de "Ramsar".

L'intérêt de cette ZPS dans le réseau francilien est majeur car avec 35 % de surface en eau et huit entités s'étirant sur plus de 40 kms, elle permet de prendre en compte l'écosystème « vallée » dans son ensemble et ainsi de favoriser un maximum la cohérence et l'efficacité des actions de gestion et de protection engagées. De plus, alors que le réseau Natura 2000 francilien est principalement forestier (70 % de forêt), cette ZPS apporte une diversité de milieux et un cortège d'espèces qui vient enrichir le réseau francilien et renforcer sa représentativité.

3 DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à usage d'entreposage, d'activité et de bureaux d'une surface plancher de 25 780 m² sur un terrain de 53 424 m² situé sur la partie Nord de la ZAEI « Le Parc du Chemin de Paris » sur la commune de Nanteuil-le-Haudouin (60 440).

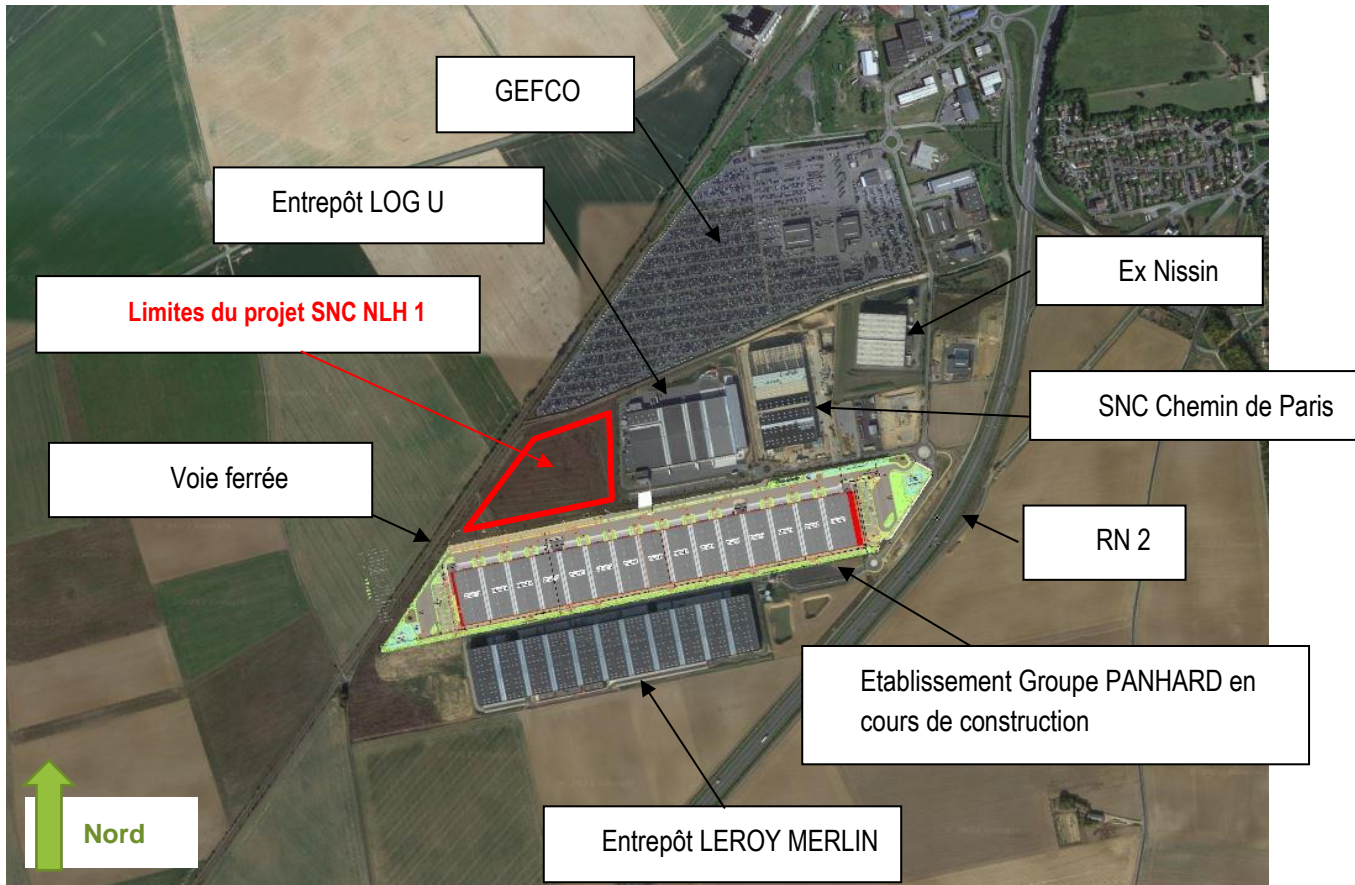
Le voisinage direct du terrain d'assiette du projet de la SNC NLH1 se compose :

- Au Nord, du chemin communal « Le Ferrier » puis au-delà de l'emprise du site GEFCO (entreposage à l'air libre de véhicules légers neufs en attente de livraison) ;
- A l'Est, de l'établissement LOG U (entrepôt frigorifique), d'un entrepôt développé par la société SNC de Chemin de Paris, groupe Nexity, puis de l'établissement précédemment exploité par NISSIN ;
- Au Sud, d'un autre lot de la ZAEI « Le Parc du Chemin de Paris » sur lequel un bâtiment logistique est en cours de construction puis au-delà par un bâtiment logistique « LEROY MERLIN » ;
- A l'Ouest, du Chemin le Ferrier, puis de la voie ferrée allant de La Plaine à Hirson et Anor (frontière belge) qui est fréquentée par les TER Picardie et les Transiliens (ligne K), puis des terres agricoles.

4 ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET DE LA SNC NLH1 SUR LES SITES NATURA 2000

4.1 Le terrain de la SNC NLH1

L'emprise du terrain d'assiette de l'opération est figurée sur la vue aérienne ci-dessous



Vue aérienne des limites foncières du projet

On constate que le site sera entouré de bâtiments à usage industriel ou commercial et d'une voie ferrée.

4.2 Analyse de l'incidence sur les sites Natura 2000

- **Habitats de la NATURA 2000 FR2212005 - Directive Oiseaux « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi »,**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	70 %
N17 : Forêts de résineux	25 %

- **Habitats de la NATURA 2000 n° FR2200380- Directive Habitats « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermonville »**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	7 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	59 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	18 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	7 %

- **Habitats de la NATURA 2000 n° FR2200566- Directive Habitats « Coteaux de la vallée de l'Automne »**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	11 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N25 : Prairies et broussailles (en général)	9 %
N26 : Forêts (en général)	73 %

- **Habitats de la NATURA 2000 n° FR2212001 – Directive Oiseaux « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps»**

La forêt est très majoritaire sur le territoire de la ZPS.

D'après les données de l'Inventaire forestier national (IFN) de 1999, les peuplements forestiers de la ZPS sont feuillus à plus de 90 %. Le Hêtre et le Chêne dominant, mais sont accompagnés en mélange d'autres essences feuillues. Parmi les conifères, les pins occupent la majeure partie.

La forêt privée compte plusieurs peupleraies (12 % de couvert en forêt privée).

Essences	Pourcentage de couvert sur la ZPS (toutes forêts confondues)
Divers feuillus	54
Hêtres	20
Chênes	13
Pins	4
Autres conifères	3
Peupliers	3
Mixte (feuillus + conifères)	2
Autres	1

- **Habitats de la NATURA 2000 n° FR2200382 – Directive Habitats « Massif forestier de Compiègne, Laigue »**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	99 %

- **Habitats de la NATURA 2000 FR1112003 - Directive Oiseaux « Boucles de la Marne »**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	35 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N14 : Prairies améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	20 %
N16 : Forêts caducifoliées	15 %
N17 : Forêts de résineux	3 %
N19 : Forêts mixtes	5 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Les habitats des zones Natura 2000 (en dehors de la zone Natura 2000 FR1112003 « Boucles de la Marne ») sont composés à 90 % de forêts qui ne correspondent pas aux habitats recensés sur le terrain d'assiette du projet.

Les forêts de Compiègne, Laigue et Ourscamps sont avant tout le milieu de prédilection de tous les oiseaux nichant dans les cavités d'arbres.

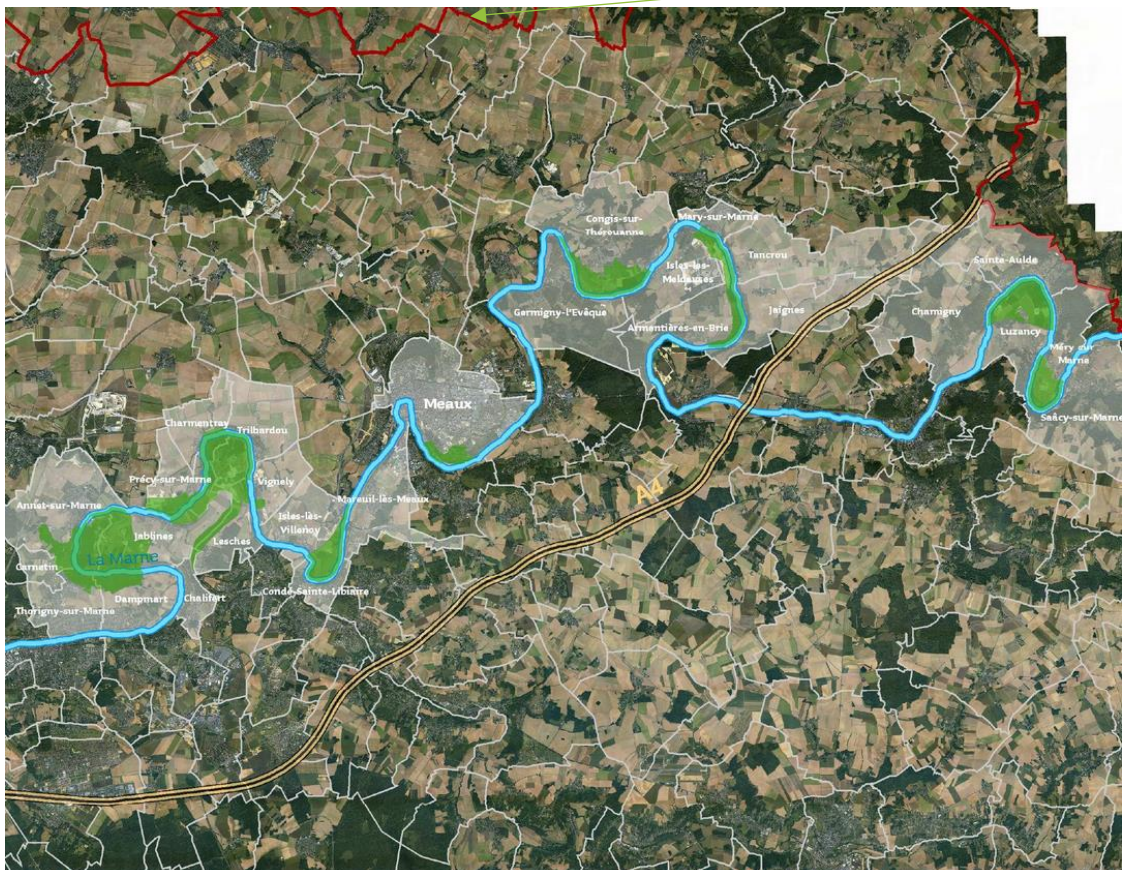
On peut donc considérer que la réalisation du projet n'a pas d'impact sur les zones de refuge des espèces nicheuses des zones NATURA 2000, d'autant plus qu'on compte de nombreux Bois entre le terrain du projet et les zones Natura 2000 (Bois du Plémont, Bois du Val, Bois Plantés...).

Comme vu précédemment, le terrain d'assiette du projet est situé dans le périmètre de la ZAEI Le Parc du Chemin de Paris sur la commune de Nanteuil-le-Haudouin. Le terrain est actuellement cultivé et est entouré par d'autres bâtiments. La faune et la flore y sont communes à très communes et ne présentent pas d'intérêt comme terrain de chasse, de nidification ou de reproduction pour les espèces des zones Natura 2000.

En tenant compte de la distance du projet par rapport à ces zones et de la différence de classes d'habitat, on peut considérer que la réalisation du projet n'aura pas d'impact sur les sites NATURA 2000 composés à 90 % de forêts précédemment décrits.

Concernant la zone Natura 2000 FR1112003 « Boucles de la Marne », elle est composée à 25% de forêts et 35 % d'eaux douces intérieures.

Le site Natura 2000 FR1112003 des "Boucles de la Marne" couvre une surface de 2641 ha. Il comprend huit entités (boucles) depuis la Base de plein air de Jablines-Annet à la Boucle de Mery-sur-Marne.

SITE

Carte des Boucles de la Marne

Le terrain objet du projet se trouve à 19,5 km au Nord de la zone, et est en dehors des différentes entités composant la zone NATURA 2000.

Le projet n'entraînera pas de fragmentation des habitats des espèces recensées dans la zone Natura 2000.

On peut donc considérer que le projet n'aura pas d'incidence pour cette zone Natura 2000.

5 CONCLUSION

Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Il n'est donc pas susceptible d'engendrer une incidence directe.

Concernant les incidences indirectes liées aux rejets : le projet ne sera pas producteur de rejets susceptibles d'impacter les sites Natura 2000 les plus proches.

A l'issue de l'analyse préliminaire, il s'avère que le projet de la SNC NLH1 objet de la présente étude n'aura pas d'incidence significative sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des sites NATURA 2000 localisés dans un rayon de 20 km.

Il n'est donc pas nécessaire de mener une étude détaillée des incidences du projet sur ces sites.